

**SEVADEC**  
**Syndicat mixte pour l'Élimination et la**  
**Valorisation des Déchets ménagers du**  
**Calaisis**

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	13

\*\*\*\*\*

*Extrait du Registre des Délibérations*

*L'an deux mille vingt et un et le mardi 25 mai à 18h00, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 17 mai 2021, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.*

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Malika BOUAZZI (suppléante de Mme NOEL), Evelyne CARON (suppléante de Monsieur MAJEWICZ), Brigitte MARCQ, Messieurs Emmanuel AGIUS, Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. HAMY), Marc BOUTROY, Charles COUSIN, Bruno DEJONGHE, Pascal GAVOIS (pouvoir reçu de M. DEMILLY), Claude KIDAD, Philippe MIGNONET (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Yves SANDRAS.

**ETAIENT EXCUSES :**

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. MIGNONET), Corinne NOEL (suppléée par Mme BOUAZZI) Messieurs Bruno DEMILLY (pouvoir donné à M. GAVOIS), Yves ENGRAND, Gerard GRENAT, Michel HAMY (suppléé par M. BEGUE), Jacques LOUCHEZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Olivier MAJEWICZ (suppléé par Mme CARON), Antoine PERALDI, Olivier PLANQUE.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Charles COUSIN

**T3-05-2021 : CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC PRINTERREA POUR LA COLLECTE DES CONSOMMABLES D'IMPRESSION EN DECHETERIES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rapporteur : Monsieur Emmanuel AGIUS, Vice-président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que l'entreprise COLLECTORS avait en charge, sur l'ensemble du réseau de déchèteries du SEVADEC, la collecte des consommables d'impression usagés.

COLLECTORS a décidé de céder à PRINTERREA cette activité de collecte. Cette entité est une entreprise adaptée spécialisée dans la remanufacturation des consommables d'impression.

Les salariés de COLLECTORS, en charge des passages et collectes sur nos déchèteries, ont intégré les effectifs de PRINTERREA et les prestations sont réalisées comme auparavant et à titre gracieux.

Le prix de rachat des cartouches à tête d'impression est actuellement de 1 000 € la tonne. Les autres produits ne donnent pas lieu à un tarif de rachat.

Afin de régir les conditions de collecte et de rachat des consommables d'impression usagés par PRINTERREA, il convient de signer un contrat de partenariat liant le SEVADEC à cette entreprise adaptée.

Accusé de réception en préfecture  
062-256203936-20210525-T3-05-2021-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2021  
Date de réception préfecture : 31/05/2021

Celui-ci sera conclu pour 5 ans et renouvelable, sous tacite reconduction, pour une durée de 5 ans.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 10 mai 2021, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat de partenariat avec PRINTERREA ainsi que tous les actes y afférents.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois  
susdits,*

*Pour Copie Conforme,  
Le Président,*

**SEVADEC**  
BP 20  
62101 CALAIS CEDEX



Décision rendue exécutoire  
Le 31/05/2021  
Certifié exact.  
L'ordonnateur.

